

25 jan 2013 -11:55

Les services de pensions redoublent d'efforts pour faire reculer le risque de pauvreté chez les pensionnés

Le ministre des Pensions Alexander De Croo et la Secrétaire d'État à la Lutte contre la Pauvreté Maggie De Block vont demander aux services des pensions de doubler leurs efforts pour que les personnes qui ont droit à la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) bénéficient effectivement de ce supplément de revenus. Les ministres De Croo et De Block entendent ainsi réduire le risque de pauvreté chez les seniors. Ils ont pris cet engagement aujourd'hui au cours d'une rencontre avec l'association de lutte contre la pauvreté et l'exclusion « Welzijnszorg ».

La Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une aide financière accordée aux pensionnés qui disposent de ressources insuffisantes. Elle peut être octroyée à partir de 65 ans après l'examen de l'ensemble des revenus et des moyens de subsistance du pensionné (outre la pension, notamment aussi les revenus professionnels et les revenus mobiliers). Depuis 2004, l'Office national des Pensions (ONP) vérifie systématiquement, à chaque nouvelle demande de pension, si les personnes ont droit à cette prestation. Depuis 2010, cet examen automatique est aussi effectué pour ceux qui prennent leur pension anticipée, pour les bénéficiaires d'une intervention pour personnes handicapées et pour les bénéficiaires du revenu d'intégration qui atteignent l'âge de 65 ans.

Pour veiller à ce que les pensionnés plus âgés qui ont droit à la GRAPA perçoivent effectivement cette prestation, une vaste opération de rattrapage a débuté en octobre 2010. Pour ce groupe-cible, l'ONP vérifie si les personnes parties à la retraite depuis 2001 n'ont quand même pas droit à la GRAPA. Le traitement des dossiers de pension anciens est une tâche très laborieuse qui requiert des moyens humains et financiers considérables et prend beaucoup de temps, car les données nécessaires ne sont pas immédiatement disponibles.

À la fin 2012, quelque 9.000 dossiers avaient déjà été traités. Dans 720 dossiers, une GRAPA a été accordée. Le montant moyen de la Garantie de revenus est de 107 EUR par mois. Selon les estimations, 13.000 dossiers environ doivent encore être examinés, ce qui prendra plusieurs années. En effet, plus le dossier de pension est ancien, plus son traitement prend du temps.

Alexander De Croo et Maggie De Block souhaitent à présent que ces efforts soient doublés pour finaliser cette opération de rattrapage en l'espace de deux ans. Le projet de réforme de la GRAPA et la réduction des lourdeurs administratives donnent de la marge aux services de pensions pour boucler l'opération en cours deux fois plus rapidement.

Les pensionnés qui ont pris leur pension anticipée avant 2001 ou leur pension à 65 ans avant 2004 peuvent faire examiner leur dossier par l'ONP, sur demande. Cela vaut aussi pour les personnes dont la situation financière s'est dégradée depuis l'âge de 65 ans.

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier
ministre et ministre des Pensions

Finance Tower

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 00